



Un commerçant de frigo m'a anarqué

Par **PAULINEV62**, le 10/12/2010 à 00:42

Bonjour,

Je me permets de vous écrire, suite à un litige.

En effet, ayant déménager depuis peu dans la région, j'ai du acheter un frigo (le 3 novembre). Ce frigo, acheté chez un commerçant de proximité, était garanti 6mois.

Il n'a jamais fonctionné!!! Le lendemain je suis donc retournée le voir, il m'a dit de le rebrancher! ce que j'ai fait, ne fonctionnant toujours pas j'y suis retournée, encore et encore, une bonne vingtaine de fois! il pretextait toujours une excuse, "le responsable n'est pas la", etc etc. Au bout d'un mois, le 6décembre il a enfin tenu compte de notre requete, et nous l'a reparer! le soir meme j'ai recuperer mon frigo, et le lendemain, rebelotte, il ne fonctionnait pas, je suis donc repartie le voir, lui expliquant la situation, il me soutenait que le frigo allé et que je devait attendre une journée...! j'y suis donc retournée le lendemain, et il a enfin accepté de le changer.

J'ai donc repris le "nouveau" frigo, en espérant enfin etre tranquille. je suis retournée dans la journée puisqu'il y manquait les pieds, et lorsque j'ai essayé de le brancher, ce nouveau frigo ne fonctionnait pas!

Je suis donc repartie le voir, en lui disant que je ne voulais plus de sa marchandise, et que je voulais qu'il me rembourse!

il a refusé. Je me retrouve donc, avec un frigo qui ne fonctionne pas depuis 1mois, c'est a dire sans frigo! étant étudiante je ne peux pas réinvestir dans un deuxieme frigo. J'ai besoin qu'il me rembourse.

Que puis-je faire? Je vous remercie sincèrement par avance de m'accorder votre attention, et de me venir en aide.

Par **mimi493**, le 10/12/2010 à 01:25

LRAR de mise en demeure de rembourser, qu'à défaut vous saisirez le tribunal de proximité